

NI**PROCES VERBAUX***Janvier Février 2022*

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Assemblée générale ordinaire
du 4 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quatre janvier à 20 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur seconde convocation du Comité Directeur, par visioconférence, sans condition de quorum ; l'Assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation le 11 décembre 2021 n'ayant pas atteint les conditions de quorum nécessaires pour délibérer valablement.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale ordinaire, le Président Fabien CARRETTE-LEGRAND ouvre la séance à 20 heures et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum (sans objet sur seconde convocation),
2. Ratification du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021,
3. Attribution de l'honorariat au Président Didier SEMINET,
4. Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance,
5. Élection du Président,
6. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

I. Constat du quorum

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 222 clubs représentant 500 voix. Il est rappelé que la présente Assemblée étant réunie sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

II. Ratification du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021

Résultat des votes :

| Résolution n°1 | | Nombre de suffrages | | | Nombre de voix | | |
|--|--------|---------------------|---------|--------------|----------------|---------|--------------|
| | | Nombre | % total | % hors blanc | Nombre | % total | % hors blanc |
| L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021 | Pour | 78 | 88,63 % | 98,73% | 246 | 88,81 % | 99,19 % |
| | Contre | 1 | 1,13 % | 1,27% | 2 | 0,72 % | 0,81 % |
| | Blanc | 9 | 10,23 % | - | 29 | 10,47 % | - |

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 20h24 et 20h27.

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021.

III. Attribution de l'honorariat au Président Didier SEMINET

Résultat des votes :

| Résolution n°2 | Nombre de suffrages | | | Nombre de voix | | | |
|---|---------------------|---------|--------------|----------------|---------|--------------|--------|
| | Nombre | % total | % hors blanc | Nombre | % total | % hors blanc | |
| L'Assemblée générale décide d'attribuer au Président Didier SEMINET le titre de Président d'honneur de la Fédération Française de Baseball et Softball. | Pour | 71 | 78,89% | 92,21% | 218 | 76,76% | 92,77% |
| | Contre | 6 | 6,67% | 7,79% | 17 | 5,99% | 7,23% |
| | Blanc | 13 | 14,44% | - | 49 | 17,25% | - |

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 20h29 et 20h34.

L'Assemblée générale décide d'attribuer au Président Didier SEMINET le titre de Président d'honneur de la Fédération.

Le Président d'honneur Didier SEMINET prend la parole pour remercier l'Assemblée.

IV. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance

Résultat des votes :

| Résolution n°3 | Nombre de suffrages | | Nombre de voix | | |
|---|---------------------|---------|----------------|---------|--------|
| | Nombre | % total | Nombre | % total | |
| L'Assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du Comité Directeur, pour la durée restante des mandats en cours : Monsieur Frédéric KERBECHÉ (collège général) | Pour | 86 | 93,48% | 271 | 94,10% |
| | Contre | 6 | 6,52% | 17 | 5,90% |

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 20h38 et 20h41.

L'Assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du Comité Directeur, pour la durée restante des mandats en cours : Monsieur Frédéric KERBECHÉ (collège général).

Le Comité Directeur ainsi complété se retire afin de proposer un Président à l'Assemblée générale.

V. Élection du Président

A l'issue du vote du Comité Directeur, ce dernier propose Monsieur Thierry RAPHET à la Présidence de la Fédération.

Résultat des votes :

| Résolution | | Nombre de suffrages | | Nombre de voix | |
|--|--------|---------------------|--------|----------------|--------|
| Sur proposition du Comité Directeur, l'Assemblée générale décide d'élire en qualité de Président : Monsieur Thierry RAPHET | Pour | 75 | 84,27% | 227 | 82,85% |
| | Contre | 14 | 15,73% | 47 | 17,15% |

Problème technique : le club des Patriots de Paris n'a pas pu prendre part à ce dernier vote, ayant rencontré un problème technique lors de sa reconnexion à la plateforme Neovote.

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 21h00 et 21h04.

Sur proposition du Comité Directeur, l'Assemblée générale décide d'élire en qualité de Président : Monsieur Thierry RAPHET.

A l'issue de son élection, le Président Thierry RAPHET prend la parole pour remercier l'Assemblée de la confiance qui lui a été faite.

VI. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 29 du Règlement Intérieur.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président Thierry RAPHET remercie l'ensemble des membres de l'Assemblée et convie les Membres du Comité Directeur à se réunir après une brève pause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Comité Directeur du 4 janvier 2022 en téléconférence

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Damien GUIONIE, Frédéric KERBECHÉ, Nora KHEMACHE, Stéphanie KUNTZ Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Prebagarane BALANE

Membres absents non excusés :

Assistent également : Didier SEMINET, Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS, Noémi CHEVALIER MICHON, Antoine FONTAINE (première partie), Gilbert LEJEUNE (première partie).

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 20h30 que 18 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Fabien CARRETTE-LEGRAND.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes, renouvelle ses vœux pour l'année 2022 et accueille au sein du Comité Directeur Frédéric Kerbeche nouveau membre qui vient d'être élu par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération réunie ce jour.

Le Président précise que la réunion du Comité Directeur sera interrompue après le choix du membre du Comité Directeur à proposer à l'A.G. au poste de Président de la FFBS, afin de permettre à l'A.G. de se prononcer. La réunion reprendra à

l'issue de l'A.G. afin d'élire, le cas échéant, les membres du Bureau Fédéral.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Candidature
- Votes
- Interruption de la séance
- Élection du Bureau Fédéral
- France Cricket
- COVID 19

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Candidatures

Il est demandé à l'ensemble des membres présent si quelqu'un souhaite présenter sa candidature au poste de Président de la Fédération.

Thierry RAPHET présente sa candidature. Aucune autre candidature n'est exprimée.

IV. Vote

La procédure de vote est initiée.

Les résultats confirmés par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales sont affichés ci-dessous.

Le Comité Directeur décide de proposer à l'A.G. de nommer Thierry RAPHET au poste de Président de la Fédération.

Thierry RAPHET remercie les membres du Comité Directeur pour leur confiance

Interruption de la réunion, le Comité Directeur est suspendu à 21h00 et reprendra à l'issue de l'A.G.

V. Élection du Bureau Fédéral

Reprise de la réunion, le Comité Directeur reprend à 22h00 sous la présidence de Thierry RAPHET nouveau Président élu de la Fédération.

Après discussions, les membres du Comité Directeur procèdent au vote du nouveau Bureau Fédéral.

Balotilo
Vos élections en ligne

Mes élections | Mon compte | Déconnexion | English

[Faire un don](#)

Résultats

Composition du Bureau Fédéral FFBS 2022-2024
Fin de l'élection : mardi 4 janvier 2022 à 22h30
19 électeurs inscrits.

Participation : 95% (18 votes exprimés)

Résultats | Traces des votes exprimés

Validez-vous la candidature de Damien Guionie au poste de Secrétaire Général ?
Le «oui» l'emporte à 100% sur le «non» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 17
Non : 0
Ne se prononce pas : 1

Validez-vous la candidature de Sylvain Ponge au poste de Trésorier Général ?
Le «oui» l'emporte à 100% sur le «non» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 18
Non : 0
Ne se prononce pas : 0

Validez-vous la candidature de Fabien Carrette-Légrand au poste de Vice-président ?
Le «oui» l'emporte à 100% sur le «non» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 16
Non : 0
Ne se prononce pas : 2

Validez-vous la candidature de Christelle Bonavita au poste de Trésorière Générale Adjointe ?
Le «oui» l'emporte à 82% sur le «non» (18%).
Nombres de voix :
Oui : 14
Non : 3
Ne se prononce pas : 1

Validez-vous la candidature de Jean-Marie Meurant au poste de Vice-Président ?
Le «oui» l'emporte à 94% sur le «non» (6%).
Nombres de voix :
Oui : 17
Non : 1
Ne se prononce pas : 0

Validez-vous la candidature de Marie-Christine Binot au poste de Vice-Présidente ?
Le «oui» l'emporte à 94% sur le «non» (6%).
Nombres de voix :
Oui : 15
Non : 1
Ne se prononce pas : 2

Validez-vous la candidature de Nora Khemache au poste de Secrétaire Générale ?
Le «oui» l'emporte à 100% sur le «non» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 18
Non : 0
Ne se prononce pas : 0

Le secrétaire général précise que la candidature soumise au vote de Nora Khemache était pour le poste de secrétaire Générale Adjointe et que c'est pour ce poste que Mme Khemache a été élue.

Sont élus comme membres du Bureau Fédéral :

- Damien GUIONIE Secrétaire Général,
- Sylvain PONGE Trésorier Général,
- Fabien CARRETTE-LEGRAND Vice-Président,
- Christelle BONAVITA Trésorière Générale Adjointe,
- Jean-Marie MEURANT Vice-Président,
- Marie-Christine BINOT Vice-Présidente,
- Nora KEMACHE Secrétaire Générale Adjointe,

A ces membres élus par le Comité Directeur s'ajoute au Bureau Fédéral :

- Thierry RAPHET Président, membre de droit.

Le Président informe les membres du Comité Directeur qu'il envisage de repenser l'organisation interne de la Fédération sur la création d'un poste de Directeur Général, et demande à la CFJR l'étude des modifications nécessaires dans les Statuts pour présentation au Comité Directeur en vue de la prochaine A.G.

VI. France Cricket

Le Président informe les membres du Comité Directeur qu'il a rencontré, conformément à la délégation qui lui avait été donnée par le Président par intérim, le Président de France Cricket, accompagné de sa Secrétaire Générale et de sa future Directrice Générale afin de discuter de la convention entre la Fédération et France Cricket.

Devant les éclaircissements demandés par France Cricket quant à la non-reconnaissance du statut de haut-niveau pour le Cricket par l'Agence Nationale du Sport et un questionnaire sur la pertinence de poursuivre la relation sur les bases existantes de la convention, la Fédération s'est engagée à organiser un temps d'échange avec le ministère chargé des Sports début 2022.

VII. COVID-19

Conformément aux mesures gouvernementales actuelles présentées en Annexe 1, le Manager COVID 19 tient à apporter les précisions suivantes :

Le manager Fédéral COVID-19 fait état de nouvelle déclinaison des décisions sanitaires applicables communiquée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Si la pratique sportive est toujours maintenue, y compris en compétition, sous réserve de présentation d'un Pass Sanitaire valide, des restrictions sont cependant remises place pour limiter la capacité d'accueil des spectateurs et surtout interdire la tenue de buvette si celles-ci ne sont pas organisés par des professionnels de la restauration dans le cadre du protocole sanitaire HCR (Hôtellerie, Café et Restauration).

La nouvelle déclinaison indique également l'application du Pass Sanitaire pour l'accès à des ERP de fait quand des manifestations sportives sont par exemple organisées sur un espace qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration formelle par la collectivité gestionnaire (cas de l'utilisation d'une plaine jeu non délimitée ou encore organisation ponctuelle sur l'espace public).

De nouvelles mesures devraient entrer en vigueur si les dispositions relatives au Pass Vaccinal actuellement en cours de débats à l'Assemblée Nationale, sont adoptées.

La déclinaison des mesures sanitaires ayant évolué depuis la tenue du comité directeur, le document mis à jour par le ministère est annexé au présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.